

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du Mardi 19 avril 2016

Ce mardi 19 avril 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Michèle AGNES, Pascal BIREE, Arnaud BRIANT, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN, Jacky GAILLET, Philippe GOSSELIN, Nadège K'DUAL, Jean LEDOYEN, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET, Auguste TESSON, Lucienne BOUCHARD, Françoise K'DUAL, Béatrice GOSSELIN, Michel LEMOSQUET, Pascale DUBOSCQ, Yves GOSSELIN, Pierrette FILTOPOULOS

Excusés : Sylvie BEAUFILS, David LAURENT, Hubert BAZIN

Pouvoirs : Claudine LEDOLLEY ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN
Gérard LARSONNEUR ayant donné pouvoir à Philippe GOSSELIN

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Jean LEDOYEN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2016

Le prix du loyer du logement de l'ancienne presse est de 550 € et non 5 501 € comme indiqué dans le PV, cette erreur matérielle sera corrigée en marge.

COMMUNIQUE:

- Pour faciliter la présence de tous les conseillers, la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mercredi pour ne pas les prévoir à chaque fois le mardi.
- Visite de nos bâtiments communaux et chantiers en cours le mercredi 11 mai, rendez-vous à 17h à la Filature puis à 18h au camping : distribution des convocations
- Faire-part de naissance de Léonore, petite fille de Jean-Pierre LEGOUBEY !
- Pour information, les problématiques en lien avec la défense mer ont été transmises par la communauté de communes au président du Conseil Régional
- Par un arrêté du 23 mars 2016, le Préfet a démissionné d'office Nadège K'DUAL de son mandat de conseillère municipale. Conformément à ses droits, Madame K'DUAL ayant déposé une requête devant le Tribunal Administratif, elle continue de siéger au sein du conseil municipal le temps de recevoir le jugement du TA
- Évolutions réglementaires, interdiction de fermeture des branchements pour impayés : la SAUR nous informe par courrier que la coupure d'eau dans une résidence principale pour cause d'impayés est désormais interdite. Ainsi, des conséquences de pertes financières seront inévitables malgré les procédures de recouvrement renforcées. Ces impacts concerneront également la part versée à notre budget par la SAUR. Aussi, des

adaptations sur le contrat d'affermage nous seront prochainement proposées par la SAUR.

III – Création d'emplois à durée déterminée pour le renfort saisonnier

Considérant les nombreux chantiers en cours et à réaliser, en régie, considérant par ailleurs les congés annuels de l'été, Monsieur le Maire propose de procéder aux recrutements d'agents:

- Maçon sous la forme d'un contrat aidé, soit 12 mois et à hauteur de 21.75 h/semaine soit 3 jours, avec 80 % d'aide de l'état
- Chargé de l'entretien des espaces verts et du fleurissement, ne serait-ce que pour venir en renfort considérant l'étendue du territoire maintenant avec Boisroger et les travaux supplémentaires en lien avec l'entretien des espaces verts autour de la station d'épuration et des postes de relevage, là encore la piste d'un contrat aidé pourrait être privilégiée
- Chargé de l'électricité et de la plomberie : l'agent communal actuellement en charge de ces missions rencontre certains problèmes de santé qui risquent de nécessiter une opération ; à cet effet il est proposé d'ores et déjà de procéder à un recrutement

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à ces recrutements en privilégiant la piste des contrats aidés.

- Chargé de l'accueil de la mairie pour la période estivale, considérant l'absence de Nathalie qui sera au camping. Il est proposé d'orienter les recherches vers une candidate ayant un certain bagage en vue peut être de venir renforcer de manière plus durable l'équipe en place et notamment en matière de comptabilité: le conseil municipal donne un accord unanime pour assurer le remplacement estival et de recruter un agent en vue d'une durée plus durable, à hauteur d'un temps non complet en privilégiant là aussi un contrat aidé.
- Au camping : comme chaque été, le conseil municipal décide de recruter deux agents chargés du renfort à l'accueil : un agent 35 heures du 01/07 au 31/08 et un agent 14 heures du 01/07 au 31/08.

IV – Surveillance nocturne du camping

Surveillance nocturne du camping Le Sénéquet du juillet au 25 août, de 23h à 5h du matin :

- **Devis SECURITE 50 = 5 963.76 € HT, soit 7 156.51 € TTC**
- **Devis ACS = 5 710.95 € HT, soit 6 880.55 € TTC**

Pour mémoire, l'entreprise ACS avait été retenue l'année dernière au prix de 5 912.94 € HT, soit 7 131 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves Gosselin, le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre moins disante de l'entreprise ACS au prix de 5 710,95 € HT soit 6 880,55 € TTC, rappelant par ailleurs que leur prestation l'an dernier avait fait l'unanimité.

V – Acquisition de matériels pour le camping municipal

- Suite au vote du budget et conformément aux provisions inscrites pour ces achats, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter pour le camping :
 - Une imprimante : devis = 149.92 € HT (Majuscule)
 - Un lave-linge : devis = 482.50 € HT (Leclerc)
 - De nouveaux jeux extérieurs pour le prix de 2 421.61 € HT (JPP Direct)

Et conformément au vote du budget et aux prévisions de travaux, le conseil municipal décide à l'unanimité de commander ces travaux:

- Travaux d'électricité : aménagement des nouvelles parcelles, devis LEPELLEY pour le prix de 10 042.12 € HT soit 12 050.54 € TTC
- Travaux d'électricité, éclairage public de l'intérieur du camping, devis LEPELLEY pour le prix de 30 782.79 € HT, soit 36 939.35 € TTC

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les deux devis de l'entreprise LEPELLEY et le charge les faire réaliser ces travaux dès que possible.

- Par ailleurs, le conseil municipal décide de proposer des glaces à la vente aux locataires de notre camping, une société mettra à disposition le congélateur et les supports publicitaires, il nous appartiendra d'acheter le stock représentant environ 400 €.

VI – Reversement d'une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme

Comme le prévoit la convention qui lie l'Office de tourisme à la commune et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser à l'office de tourisme, sous la forme d'une subvention exceptionnelle :

- La taxe de séjour 2015 pour les meublés, représentant la somme de 5 670.30 €
- 12 % du montant des locations des gîtes, représentant la somme de 3 310.44 €

Soit la somme totale de 8 980.74 €

Monsieur le Maire souligne la grande vigilance dont il faudra faire preuve concernant le mode de calcul pour appliquer la taxe de séjour (réel ou forfaitaire) et son reversement, dans le cadre de la future nouvelle intercommunalité avec Coutances et le futur EPIC mis en place à cet effet.

Par ailleurs, suite à la nombreuse demande des locataires de nos gîtes de la Filature, il est envisagé de les équiper du Wifi. L'office de tourisme propose de prendre le coût inhérent à cet investissement, à sa charge. Le montant des travaux s'élève à 4 242.50 € HT, soit 5 091 € TTC. Il est proposé que la commune règle cette facture, de façon à récupérer la TVA et que l'office reverse le montant HT à la commune. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal se porte unanimement favorable et charge Monsieur le Maire d'engager cette dépense telle que présentée dans le montage financier ci-dessus exposé.

VII – Schéma départemental de coopération intercommunale : notification d'un arrêté de périmètre

Le Préfet de la Manche invite les conseils municipaux à voter « pour » ou « contre » l'arrêté de périmètre du futur nouvel EPCI élargi. En l'occurrence, le périmètre prévoit le regroupement de toutes les communes suivantes :

- AGON COUTAINVILLE
- ANCTEVILLE
- ANNOVILLE
- BELVAL
- BLAINVILLE- SUR- MER
- BRAINVILLE
- BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE
- CAMBERNON
- CAMETOURS
- CAMPROND
- CERISY-LA-SALLE
- CONTRIERES
- COURCY
- COUTANCES
- GAVRAY
- GOUVILLE-SUR-MER
- GRATOT
- GRIMESNIL
- GUEHEBERT
- HAMBYE
- HAUTEVILLE-LA-GUICHARD
- HAUTEVILLE-SUR-MER
- HERENGUERVILLE
- HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE
- LA BALEINE
- LA RONDEHAYE
- LA VENDELEE
- LE MESNIL-AMAND
- LE MESNIL-GARNIER
- LE MESNIL-ROGUES
- LE MESNIL-VILLEMANN
- LE MESNILBUS
- LENGRONNE
- LINGREVILLE
- MONTAIGU-LES-BOIS
- MONTCUIT
- MONTHUCHON
- MONTMARTIN-SUR-MER
- MONTPINCHON
- MONTSURVENT
- MUNEVILLE-LE-BINGARD
- NICORPS
- NOTRE-DAME-DE-CENILLY
- OUVILLE

- ORVAL-SUR-SIENNE
- QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
- REGNEVILLE-SUR-MER
- RONCEY
- ST-AUBIN-DU-PERRON
- ST-DENIS-LE-GAST
- ST-DENIS-LE-VETU
- ST-MALO-DE-LA-LANDE
- ST-MARTIN-DE-CENILLY
- ST-MICHEL-DE-LA-PIERRE
- ST-PIERRE-DE-COUTANCES
- ST-SAUVEUR-LENDELIN
- SAUSSEY
- SAVIGNY
- SERVIGNY
- SOURDEVAL-LES-BOIS
- TOURVILLE-SUR-SIENNE
- TRELLY
- VAUDRIMESNIL
- VER

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité ce périmètre: 2 abstentions (Manuel RIVET et Auguste TESSON) et un vote contre (Gaëtan COENEN). Une prochaine réunion prévue au centre culturel de St Sauveur Lendelin le 8 juin à 19 heures présentera les modalités de ce futur EPCI, réunion à laquelle seront conviés tous les conseillers municipaux.

VIII – Proposition de révision de nos contrats d'assurances

Conformément à l'annonce faite dans le cadre de la présentation du budget primitif, il est proposé de réviser nos contrats d'assurances (en incluant les contrats de la commune historique de Boisroger) et à ce titre de confier cette mission d'audit au cabinet « AUDIT CONSEIL ASSISTANCE » pour le prix de 2 000 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de commander cet audit et retient ce devis d'un montant de 2 000 € d'Audit Conseil Assistance, en vue de revoir nos contrats et lancer un éventuel appel d'offres à l'issue de cet audit pour supprimer les doublons et optimiser nos contrats.

IX – travaux électriques pour l'équipement de deux classes pour mise en place de vidéos projecteurs

L'école a le projet d'équiper deux salles supplémentaires avec des vidéos projecteurs et demande à la commune de prendre à sa charge les travaux électriques, deux devis sont proposés :

- Devis ICM = 760 € HT, soit 912 € TTC
- Devis LECOEUR = 1 052 € HT, soit 1 262.40 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal retient l'offre moins disante de l'entreprise ICM au prix de 760 € HT, soit 912 € TTC. L'achat des vidéoprojecteurs étant pris en charge par la communauté de communes.

X – Avenant n°1 au marché d'éclairage public pour la création d'un lotissement artisanal

Le lot n°1, concernant les travaux d'éclairage public de la future zone artisanale a été attribué à l'entreprise CEGELEC. Dans le cadre d'une réorganisation juridique interne de cette entreprise, les activités du centre de Granville seront filialisées et cette dernière fait l'objet depuis le 1^{er} avril d'un transfert à la société CEGELEC MANCHE.

Aussi, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 portant sur ce transfert.

XI – Vote des subventions

Madame Béatrice GOSSELIN présente les propositions de subventions suite à la réunion de la commission. Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité les propositions de la commission en précisant le maintien des sommes de subvention destinées aux associations de Boisroger, comme le conseil municipal s'y était engagé au travers la charte de création de commune nouvelle.

Monsieur le Maire rappelle que le versement de ces subventions se fait en plusieurs étapes, la plupart des subventions n'étant versée qu'en fin d'année.

Le budget des Bulotins devra être regardé de près avant les prochaines orientations du futur EPCI.

Monsieur Michel Lemosquet relève qu'une harmonisation des tarifs préférentiels de la location de la salle pour les habitants de Boisroger et de Gouville devrait être établie.

Monsieur Gaillet demande si la salle de Boisroger pourrait être mise à la disposition d'associations lorsque toutes les autres salles sont prises: cela pourrait s'envisager mais certains aménagements devront être effectués comme l'installation de sous-compteurs pour la participation aux frais de fonctionnement.

Monsieur Michel Lemosquet organisera prochainement une réunion avec Béatrice Gosselin, pour les harmonisations ci-dessus exposées et les aménagements nécessaires, à mettre en œuvre.

XII – Divers

- Proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée AS 48, située dans l'emprise du PLU destinée à des activités artisanales (continuité de la zone route de Coutances) : cette parcelle, d'une surface de 1 921 m², appartient à madame Geneviève COLAS. Proposition de l'acheter au même prix que les autres terrains de ce secteur et conformément à l'estimation des Domaines, soit 4 € /m² pour la partie située en zone « 1Aux » et 1 €/m² pour la partie située en zone « N », soit :
 - 1 462 m² à 4 €/ m² = 5 848 €
 - 459 m² à 1€ /m² = 459 €
 - Soit un total de 6 307 €

Après avoir entendu l'exposé de François Legras et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'acquisition de cette parcelle au prix ci-dessus exposé, étant entendu que tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction et notamment l'acte par-devant Maître Langenais, Notaire à Agon-Coutainville.

- Pour finaliser le bornage général de cette future zone et notamment le découpage de chacun des lots, devis GEOMAT = 3 175 € HT, soit 3 810 € TTC et nous avons d'ores et déjà demandé le devis pour le bornage de l'AS 48 si acquisition : devis GEOMAT 590 € HT, soit 708 € TTC. Soit un coût total de frais de géomètre pour finaliser le lotissement artisanal de 3 765 € HT, soit 4 518 € TTC: le conseil municipal retient à l'unanimité ces deux devis GEOMAT.
- Les travaux de la Filature suivent leur planning et devraient se terminer prochainement.
- Suite à l'arrêt de la mission jusque-là assurée par les services de la DDTM, les élus de Servigny sollicitent notre aide pour assurer l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme de leur territoire, compte tenu de notre service mis en place à Gouville. Sous réserve d'une couverture réglementaire dont nous allons nous assurer afin de recevoir délégation de la commune de Servigny, le conseil municipal donne son plein accord de principe pour assurer l'instruction de ces dossiers avec une participation financière de la part de la commune de Servigny qui reste à définir.
- Vente d'herbes : après avoir entendu l'exposé de François Legras, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la consultation pour la vente d'herbe de 4 lots, proposée pour l'année 2016 jusqu'au 31 décembre, sauf le lot n°4 à rendre au 1er octobre 2016 compte tenu des prochains projets d'aménagements dans ce secteur. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François LEGRAS, le conseil municipal retient les 4 lots suivants :
 - Lot n°1 : parcelles AD 103, 106, 108, 110, 112 et 114 d'une superficie totale de 13 692 m²
 - Lot n°2 : parcelles AD 77, 78 et 79 d'une superficie totale de 12 899 m²
 - Lot n°3 : parcelles AC 86, 225, AD 12, AZ 11 et 12 d'une superficie totale de 11 244 m²
 - Lot n°4 : parcelles AL 316, AL 225 et AL 284 d'une superficie totale de 9 927 m²
 L'appel d'offres sera lancé dans la presse et les offres seront à rendre pour le lundi 16 mai prochain. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de lancer l'appel d'offres dès la semaine prochaine.
- Concernant nos agents partant à la retraite (Mme DOUCHIN, Mr DAUVIN), le conseil municipal décide de leur faire un cadeau de départ, comme il en est à l'habitude de la commune. Par ailleurs, il est également décidé de remercier Monsieur Philippe GOSSELIN pour sa longue mission de président du poste SNSM et à ce titre, le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir une enveloppe globale de 1 500 €, une petite cérémonie pourra être prochainement organisée sans attendre les vœux du Maire. La commission communication est chargée d'organiser la cérémonie et d'acheter les cadeaux de départ.
- La fabrication de la farine au moulin s'est mise en place et le planning du meunier est défini, permettant l'ouverture du moulin au public tous les après-midis du mercredi au dimanche jusqu'en juin. L'amplitude d'ouverture au public pourra augmenter en été. En attendant de construire un abri destiné à stocker ce matériel et à accueillir le public, le conseil municipal décide d'acheter un bungalow pour entreposer de manière étanche et à l'abri des nuisibles, les sacs de farine et le matériel du meunier. Pour cela, il retient le devis pour ce bungalow d'occasion de 6.17m x 2.70m x 2.70m, peint en blanc, sol PVC et installation électrique existante (avec 2 convecteurs), de la société DEZEL au prix de

2 850 € HT, soit 3 420 € TTC. Jacky Gaillet demande quand les travaux de l'abri en pierre pourront être réalisés, Monsieur le Maire lui répond que ce projet sera envisagé dès que possible, mais assurément pas pour cette année, une demande de subvention de fonds Leader étant nécessaire. Jacky Gaillet demande que la question « temporaire » soit néanmoins bien respectée considérant la qualité environnementale du patrimoine du moulin qui pourrait en pâtir. Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de fonds Leader sur la base du montant total du coût des travaux et charge Monsieur le Maire de consulter d'ores et déjà un maître d'œuvre et de déposer le permis de construire. Ces autorisations lui sont également données pour chercher un maître d'œuvre pour construire une extension de la salle des fêtes pour construire un local de rangement et autorise Monsieur le maire à déposer le permis de construire.

- Concernant le moulin et sa fréquentation par des groupes, une note sera préparée par l'office de tourisme pour présenter toutes les prospections de développement du moulin mises en œuvre par l'office de tourisme et informer le conseil municipal lors d'une prochaine réunion des premiers retours.

- TOUR DE TABLE:

- Françoise K'DUAL précise que la Banque Alimentaire retournera dans les locaux de la Filature dès le mois de mai.

- Sandrine LEJEUNE signale une panne de lampadaire. Monsieur le Maire précise que les pannes d'éclairage public doivent être signalées sans attendre les réunions de CM à l'accueil de la mairie, en signalant le numéro du candélabre « grillé ». Monsieur Gosselin signalera cette panne de tout le secteur des « Tilleuls ».

- Michel Lemosquet demande où en est le projet d'aménagement d'un abri bus à Boisroger: Monsieur le Maire lui dit qu'il s'en charge et que cette question sera inscrite à la prochaine réunion.

- Jacky Gaillet informe que samedi 23 avril, une après-midi sera organisée sur le thème « d'art et d'histoire » libre d'accès avec de nombreuses visites du patrimoine prévues à partir de 14 h, rdv sur la place de l'église

- Julien BURNEL informe que tout son village n'a plus le téléphone depuis l'orage. Monsieur le Maire le renvoie vers ORANGE, bien qu'il sache combien les démarches sont longues. La mairie va essayer de soutenir ses démarches et intervenir auprès des services compétents!

- Jean-Pierre LEGOUBEY informe le conseil municipal qu'une consultation de recherche de maîtrise d'œuvre pour la pré-étude du projet de construction d'un gymnase a été lancée. Il précise également, que des démarches sont en cours pour rendre le projet de skate parc éligible aux fonds Leader.